

Chargeant Monsieur Joseph GNONLONFON,
Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, de l'intérim de Monsieur
Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de
la Coordination de l'Action Gouvernementale,
du Plan, du Développement et de la Promotion
de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

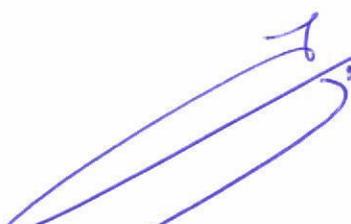
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 18 mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

- ARTICLE 1 : Pour compter du 17 mars 2000, Monsieur Joseph H. GNONLONFON, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;
- ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MECCAG-
PDPE : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.